

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de participation aux frais de l'encart publicitaire des commerçants, pour le bulletin municipal, à hauteur de 15€ et dit que les recettes provenant des publicités figureront à l'article 758 du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine la décision modificative n°3 et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine l'avenant n°1 qui présente un avenant en plus-value d'un montant de 18 635,88 € HT pour l'entreprise REVIL, attributaire des travaux de Démolition/Maçonnerie/Plâtrerie et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces et les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, d'approuver le projet de modification de statuts de la 3CFG et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à modifications statutaires énoncées ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la caution des cartes d'utilisation de la borne de recharge électrique à 50 € et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces et les documents afférents à ce dossier.